



D.2020.11.04.5.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Novembre 2020

5 – PROJETS TERRITORIALISES**5.5 – Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 3 « Plaisance - Tournefeuille - Toulouse » - n°C0 2015-0857 – Quitus de l'opération.**

L'an deux mille vingt, le quatre novembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Par délibération D.2015.03.25.4.1 en date du 25 mars 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a adopté le programme d'opération de la réalisation du Linéo 3 avec une enveloppe prévisionnelle de 43 M€ HT (valeur décembre 2014).

Le Linéo 3 constitue l'un des 10 axes figurant au Schéma Directeur Linéo. Il relie les communes de Plaisance du Touch, Tournefeuille et Toulouse.

Par délibération D.2015.05.27.5.1 en date du 27 mai 2015, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a confié à Tisséo Ingénierie (SMAT) par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation du Linéo 3 pour un montant de 41,5 M€ HT (valeur décembre 2014) dont 3 045 265,00 € HT de rémunération pour le mandataire avec un objectif de mise en service du Linéo 3 pour septembre 2018.

Par délibération D.2016.09.14.4.1 en date du 14 septembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé les études Avant-Projet du Linéo 3 et confirmé l'enveloppe de l'opération de 43 M€ HT (valeur décembre 2014) dont 41,5 M€ HT pour les travaux confiés à Tisséo Ingénierie dans le cadre du mandat Linéo 3.

Par délibération D.2018.10.03.2.4 du 3 octobre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin :

- d'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet,
- d'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération confiée à Tisséo Ingénierie et de l'enveloppe globale de l'opération en elle-même.

Il a été prévu deux phases de remise d'ouvrage du Linéo 3 :

- Phase 1 : remise d'ouvrage pour la Ville de Toulouse et la Ville de Tournefeuille (hors voie nouvelle) le 18 octobre 2018 ;
- Phase 2 : remise d'ouvrage pour la Ville de Plaisance du Touch et la Voie Nouvelle sur Tournefeuille fin décembre 2018.

L'enveloppe financière confiée à Tisséo Ingénierie dans le cadre du mandat a été portée à 37 M€ HT (valeur décembre 2014).

La remise des ouvrages est intervenue le 18 octobre 2018 pour les secteurs de Toulouse et Tournefeuille et le 12 décembre 2018 pour les secteurs Plaisance du Touch et voie nouvelle.

La convention de mandat dans son article 16 prévoit que la mission du mandataire prend fin par le quitus délivré par le maître de l'ouvrage.

Ce quitus est délivré à la demande du mandataire après exécution complète de ses missions et :

- réception des ouvrages et levée des réserves à la réception ;
- remise des ouvrages à Tisséo Collectivités ;
- expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie ;
- remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages.

Compte tenu de la remise des ouvrages intervenue fin 2018 et de l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, le mandataire demande la délivrance du quitus.

Le Linéo 3 a été livré aux dates contractuelles fixée au mandat.

L'ensemble des dossiers comprenant tous documents techniques, contractuels, administratifs a été remis à Tisséo Collectivités.

Les dépenses payées au 30 septembre 2020 sont :

Dépenses HT :	36 206 090,76 €
TVA :	7 210 501,05 €
TOTAL TTC :	43 416 591,81 €

Il est précisé qu'il reste en cours la garantie de confortement des végétaux de 2 ans du marché plantation n°L3 2026 13013 M dont la société Les Pépinières du Languedoc est titulaire.

La réception partielle dudit marché a été prononcée avec réserves avec effet au 20 février 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 5.5 du CCAP du contrat susvisé, à l'issue de la garantie de confortement de deux ans qui commence à courir à la date de la dernière réception partielle, la réception du marché sera alors prononcée à la date d'achèvement de toutes les prestations, période de confortement comprise conformément aux dispositions de l'article 11.10.1 du CCAP, soit au 20 février 2021.

La gestion de la garantie de confortement sera reprise par Tisséo Collectivités une fois le quitus prononcé.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le Président à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 3 « Plaisance - Tournefeuille - Toulouse ».

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[Les administrateurs de Tisséo-Ingénierie (MM. Briand, Grass, Lattes, Mmes Sangay et Traval-Michelet)] n'ont pas pris part au vote)

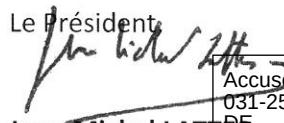
ARTICLE 1 : **AUTORISE** le Président de Tisséo Collectivités à prononcer le quitus du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Linéo 3 « Plaisance - Tournefeuille - Toulouse ».

ARTICLE 2 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20201105-20201104-5-5D- DE Date de télétransmission : 05/11/2020 Date de réception préfecture : 05/11/2020
--



**CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR
LA REALISATION DE L'OPERATION « LINEO PLAISANCE TOURNEFEUILLE
TOULOUSE »**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN**

ET

LA SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAIN

**QUITUS AU MANDATAIRE
DE L'OPÉRATION « LINEO PLAISANCE TOURNEFEUILLE TOULOUSE »**

Novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20201105-20201104-5D-
DE
Date de télétransmission : 05/11/2020
Date de réception préfecture : 05/11/2020

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération « Linéo Plaisance Tournefeuille Toulouse, a été approuvée par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités par délibération D.2015.05.27.5.1 en date du 27 mai 2015.

Elle a été modifiée ou complétée par 1 avenant.

L'avenant n°1 approuvé par délibération du Comité Syndical de Tisséo Collectivités D.2018.10.03.2.4 en date du 03 octobre 2018, permettant de :

- d'acter de la modification de programme et du nouveau planning de l'opération suite aux études Avant-Projet et Projet,
- d'actualiser en conséquence le montant des sous enveloppes constitutives de l'enveloppe financière globale de l'opération confiée à Tisséo Ingénierie et de l'enveloppe globale de l'opération en elle-même.

Il a été prévu deux phases de remise d'ouvrage du Linéo 3 :

- Phase 1 : remise d'ouvrage pour la Ville de Toulouse et la Ville de Tournefeuille (hors voie nouvelle) le 18 octobre 2018 ;
- Phase 2 : remise d'ouvrage pour la Ville de Plaisance du Touch et la Voie Nouvelle sur Tournefeuille fin décembre 2018.

L'enveloppe financière confiée à Tisséo Ingénierie dans le cadre du mandat a été portée à 37 M€ HT (valeur décembre 2014).

La remise des ouvrages est intervenue le 18 octobre 2018 pour les secteurs de Toulouse et Tournefeuille et le 12 décembre 2018 pour les secteurs Plaisance du Touch et voie nouvelle.

Article 1 : Constatation de l'achèvement des ouvrages et des missions du mandataire

1.1 Consistance des ouvrages

Le programme des ouvrages à réaliser a été défini et complété par :

- le programme d'origine, annexé à la convention de mandat
- les divers compléments de programme approuvés, intégrés au mandat par l'avenant 1 précité.

1.2 Réception et remise des ouvrages

Les études, ouvrages et équipements ont été réalisés conformément au programme approuvé.

Les ouvrages sont achevés, réceptionnés et ont été remis à Tisséo Collectivités :

- selon les procès-verbaux de remise figurants en **annexe 1** au présent quitus, dans le cadre de l'article 11 de la convention de mandat.

1.3 Levées des réserves et garantie de parfait achèvement des prestations réalisées

Toutes les réserves constatées à la réception des ouvrages ont été levées.

La garantie de parfait achèvement des ouvrages est levée.

Reste en cours la garantie de confortement des végétaux de 2 ans du marché plantation n°L3 2026 13013 M dont la société Les Pépinières du Languedoc est titulaire.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20201105-20201104-5-5D- DE Date de télétransmission : 05/11/2020 Date de réception préfecture : 05/11/2020
--

La réception partielle dudit marché a été prononcée avec réserves avec effet au 20 février 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 5.5 du CCAP, à l'issue de la garantie de confortement de deux ans qui commence à courir à la date de la dernière réception partielle, la réception du marché sera alors prononcée à la date d'achèvement de toutes les prestations, période de confortement comprise conformément aux dispositions de l'article 11.10.1 du CCAP, soit au 20 février 2021.

1.4 Remise des dossiers complets comprenant tous documents contractuels, techniques, administratifs, relatifs aux ouvrages

Tisséo Ingénierie a remis à Tisséo Collectivités :

- les dossiers Documentation Technique Exploitant, Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage, Dossier des Ouvrages Exécutés.
- les archives de l'opération qui ont été déposées dans le local archives de Tisséo Collectivités, construit sur le parc relais de Jolimont. Un référentiel des archives déposées sera présenté en un CD-Rom et un tableau récapitulatif en **annexe 2**.

Article 2 : Assurances

Sans objet.

Article 3 : Mission foncière

Sans objet.

Article 4 : Détermination du coût de l'ouvrage

Le coût des ouvrages, tel qu'il est défini à la convention de mandat (enveloppe financière prévisionnelle) est arrêté comme suit à la date de signature du présent quitus :

Dépenses constatées au 30 septembre 2020, et réglées par Tisséo Collectivités, selon tableaux ci-annexés :

Dépenses HT :	36 206 090,76 €
TVA :	7 210 501,05 €
TOTAL TTC :	43 416 591,81 €

Les tableaux de synthèse financière relatifs à cette opération sont joints au présent quitus en **annexe 3**.

Article 5 : Actions en justice et litiges

En application des articles 23 et 24 de la convention de mandat, il est mis fin à la mission particulière confiée à Tisséo Ingénierie de représentation en justice de Tisséo Collectivités pour les litiges concernant l'opération.

Les litiges subsistants entre le mandataire et certains de ses contractants concernent les dossiers figurant sur les fiches de suivi fournies en **annexe 4**.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20201105-20201104-5-5D- DE Date de télétransmission : 05/11/2020 Date de réception préfecture : 05/11/2020
--

Article 6 : Quitus

Tisséo Collectivités donne quitus à Tisséo Ingénierie pour l'ensemble de ses missions pour l'opération Linéo Plaisance Tournefeuille Toulouse.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent quitus entre en vigueur à la date de notification à Tisséo Ingénierie de son caractère exécutoire.

Toulouse, le

Pour TISSEO COLLECTIVITES

Jean Michel LATTES

Président